



Prangins, le 3 février 1977

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis no 49/77

Concerne: demande de crédit de Fr. 800'000.-- pour la rénovation intérieure de l'Auberge communale

Délégué municipal: M. Richard Bader

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 25 mars 1976, les membres du Conseil Communal ont accepté à une forte majorité, de confier à un bureau d'architecte l'étude pour la transformation du bâtiment de l'Auberge communale "A l'Union". Cette étude a été élaborée par le bureau Zimmermann et Widmann à Gland, qui nous a proposé deux variantes soit:

Variante A: transformation de l'Auberge uniquement

Variante B: transformation complète de l'Auberge et de la salle communale

La Municipalité, après avoir pris connaissance des projets et des plans commentés par M. Christian Widmann, leur auteur, a, à l'unanimité, opté pour la variante A et ceci pour les raisons suivantes:

Une transformation de la grande salle serait à notre avis une erreur, car dans un avenir plus ou moins proche, le bâtiment de la laiterie se transformera en maison de Commune, ce qui permettra de démolir la grande salle actuelle et mettra en valeur le magnifique bâtiment de l'Auberge, joyau de notre village.

Ne perdons pas de vue que dans un délai plus ou moins rapproché, le musée National prendra place dans les murs de notre château, ce qui amènera un afflux de visiteurs. Notre village n'a actuellement pas d'établissement public digne de ce nom pour recevoir ces touristes. A l'exemple d'autres Communes, telles que Luins, Trélex ou Gingins, Communes certainement moins favorisées que la nôtre, mais qui n'ont pas hésité à faire les frais de transformation de leur Auberge afin de faire connaître leur village et de contribuer ainsi à l'essor touristique de notre belle région de la Côte.

D'autre part, ces transformations ont été prévues au budget 1977 et annoncées au Département de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce qui nous fera bénéficier d'une subvention de l'ordre de Fr. 60'000.-- à titre d'aide à la relance économique, à conditions que ces travaux s'effectuent encore cette année.

Nous sommes conscients que les montants des locations encaissés ne pourront couvrir la totalité de l'emprunt pour ces travaux, mais il est de notre devoir et c'est le voeu de votre Municipalité, de mettre tout en oeuvre pour sauvegarder et ne pas laisser ce beau bâtiment, magnifique témoin du passé et patrimoine de notre belle Commune, tomber dans un état de délabrement et de ruine et c'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal no 49/77 relatif à une demande de crédit de Fr. 800'000.-- pour la rénovation intérieure de l'Auberge communale

lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

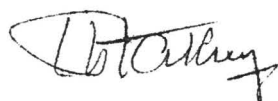
d é c i d e

1. d'approuver le préavis municipal no 49/77 relatif à une demande de crédit pour la rénovation intérieure de l'Auberge communale
2. d'accorder le crédit de Fr. 800'000.--

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 31 janvier 1977 pour être soumis au Conseil Communal de Prangins

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



F. Mathey

La Secrétaire



L. Blanchoud